MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE.

Paris, le 31 août. - Les nouvelles et les journaux arrivés d'Espagne aujourd'hui, nous semblent devoir mettre un terme à toutes les suppositions absurdes qui conraient depuis quelques jours. Le Journal des Débats dit ce matin :

» On avait cherché à répandre l'alarme à la boarse, par le bruit d'une prétendue insurrection

» La Gazette de Madrid, du 34, arrivée par voie extraordinaire, constate, au contraire, que la plus grande tranquillité règne dans la capitale.

On lit dans le Journal de Paris :

« Le gouvernement a reçu des dépêches d'Es-

" L'une d'elle explique en ces termes le dernier

mouvement du général Rodil: » Le mouvement de Rodil est une invasion du Bastan sur trois colonnes: la première est arrivée le 27 à Souhaire; la seconde est arrivée le même jour à Saint-Estevan ; il a dû entrer lui-même , le 28, par Lezaca, à la tête de la troisième, maistout est déjà évacué.

» La junte et les malades étaient le 28 à Ara-

« Une autre dépêche annonce que don Carlos est

vers Roncevaux, où il est arrivé, le 26 au soir, avec trois compagnies, et que trois colonnes ont dû sortir de Pampelune pour marcher sur lui et sur Zumalacarréguy, qui est à Zubiri.

De soir enfin le gouvernement a reçu de nou-

velles dépêches desquelles il résulte qu'après avoir balayé le Bastan, Rodil a continué son mouvement vers la vallée de Roncevaux.

" La junte s'est dispersée, et don Carlos est acculé dans la vallée. »

- La reine d'Espagne vient de prendre un décret qui prohibe l'importation d'armes et provisions de guerre, dans tout l'espace des cotes, compris entre le cap Finistère et l'embouchure de la Bidassoa. Les bâtimens de la marine espagnole devront s'opposer de vive force à tout débarquement d'articles de guerre. Ce décret consacre implicitement le droit de visite.

L'Election , journal républicain de Bordeaux , publie une lettre qui lui est adressée de Madrid, et qui contient les détails suivans touchant l'opinion émise par la commission des finances dans la première réanion, sur le projet de réduction de la dette étrangère. Nous les reproduisons, sans pouvoir tou-tesois apprécier l'exactitude des informations du correspondant:

1º La commission croit que le trésor est actuel-lement dans l'impossibilité de payer les intérêts de la réduction faite proportionnellement à 5 p. cent; elle croit que la réduction doit se faire à un tiers

2º Elle voudrait que la dette passive eût un sort définitivement réglé : qu'elle fût par exemple divisée d'abord en un nombre de séries égales qui jouiraient d'intérêts dans un égal nombre d'années, de manière à ne point la laisser ad libitum.

La commission croit que le gouvernement pourrait ajourner le premier tirage des différées au besoin a 5, 8 ou 10 aus, pour ne point accroître, en altendant, le chiffre de la dette.

3º Elle désirerait surtout savoir si les intérêts de la dette active seront payés à Madrid ou à l'étranger. La commission voudrait que ces paiemens se fissent en Espagne, car les Espagnols s'habitueraient ainsi à la considérer comme dette vraiment na-

4º Elle croit que le demi pour cent d'amortis-

sement qu'on affecte à la dette active est inutile," car on ne doit amortir que lorsqu'on cesse d'emprunter; autrement, c'est admettre des moyens trompeurs.

5º Elle pense qu'on aurait dû parler de la dette différée, déjà en circulation par suite de la conversion de 1831, car elle doit être considérée dans une

position speciale. 6º La commission aurait voulu que le ministère parlât de rembourser la dette anglaise créée par les traités de Londres de 1828; elle peut être retirée de la circulation au taux de 60 ojo.

7º Elle voudrait que la dette reconnue à la France par le traité du 30 décembre 1829, fût l'objet de nouvelles négociations; le traité même en donne

8º Le délai de dix-huit mois pour l'échange des titres est très-long; celui de 9 à 12 mois serait plus

9º La commission vondrait savoir si, au lieu de 400 millions à emprunter, il ne pourrait pas se faire que le trésor en eût assez avec moins, car il est convenable de limiter autant que possible ces sortes d'opérations.

10° Elle approuve les bases du projet, mais elle craint que si la réduction ne porte que sur la moitié, les cortès ne soient forcés dans deux ou trois ans à réduire le nouveau 5 p. c. de la dette active en 3 p. c.; et ce serait alors qu'une nouvelle réduction de 215 devrait avoir lieu. La commission croit qu'on doit préférer un arrangement spécial et définitif.

« Ces observations de la commission des finances doivent être pesées encore dans son sein, dit le correspondant; et puis elles doivent être discutées avec le ministre. Plus tard, le résultat de tout cela sera soumis au vote de l'assemblée des cortès. »

L'important débat qui existe depuis longues années en-tre les notaires et les huissiers relativement à la vente publique et aux enchères des récoltes et fruits pendans par ra-cine, vient encore de se renouveler devant la cour de Douai. Sur le rapport de M Muniez, conseiller auditeur, la première chambre civile a persévéré dans sa précédente juris-prudence; de nouveau elle a décidé que le droit de ven-dre appartenait aux notaires seuls. Une loi doit être présen-tée aux chambres sur cette matière tant et si long-temps

- Voici l'extrait d'une lettre de Mexico, du 28

» Nous sommes à la veille d'une révolution terrible. Santa-Anna s'est prononcé pour le parti d'Arista et Duran (en faveur de la religion et des Espagnols.) La ville de Mexico et tous les villages des aleutours se sont prononcés en leur faveur. L'on rappelle tous les émigrés. Le vice-président, Gomez Furias, qui est fameux républicain, s'est retiré entièrement. Puebla est assiégé par les troupes de Santa-Anna. Querétare, qui n'avait pas voulu se prononcer, a été pris d'assaut; l'on a aboli les gardes civiques et formé les troupes de ligne permanentes. Santa Anna, avec plusieurs régimens s'est retiré à Tacubaya (village distant d'une lieue et demie de Mexico) depuis six jours.

(Mémorial Bordelais.)

- La cour de cassation a rejeté le pourvoi du National contre l'arrêt de la cour d'assises de la Seine, qui défend à ce journal de rendre compte des affaires judiciaires.

-Un Marseillais , qui avait été faire fortune aux colonies et qui y avait gagné 1,800,000 francs, est retourné à Marseille, y a dépensé les deux tiers de son capital, est venu dépenser le reste à Paris, et, après avoir perdu au jeu son dernier écu, s'est brûlé la cervelle la nuit dernière.

- Plusieurs journaux ont parlé du mariage de M. le baron de Montbel, ex-ministre de Charles X, avec une fille de M. de Metternich. La Gazette du Lyonnais dément formellement tous ces bruits. M. de Montbel , au dire de cette feuille , vient d'éponser une jeune dame hongroise, âgée de 20 ans, appartenant à une ancienne famille.

— Il vient de paraître à Paris, une nouvelle édi-tion de l'ouvrage critique de Miss Trollope sur la Belgique et l'Allemagne rhénane, le titre de Belgiunmand Western-Germany. On annonce une traduc-

- Le libraire Ladvocat, de Paris, vient de publier son quinzième et dernier volume du livre des cent-et-un.On y remarque un article de M. Dupin, sous le titre de budget du XVIº siècle, c'est une critique assez spirituelle des budgets contempo-

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 1º SEPTEMBRE.

Le roi de retour de sa tournée sur les frontières de la Flandre zélandaise, est entré à Ostende le 27, à 9 heures et demie du soir. S. M. partira aujourd'hui, 1er septembre, par Dixmude pour Ypres, d'où elle reviendra par Furnes et Nieuport.

- On assure qu'un rapprochement a en lieu entre MM. Gendebien et de Potter, lors du voyage de ce dernier en Belgique. (J. des Flandres.)

Le rédacteur du Journal de Francfort, M. Durand, bien connu à Bruxelles, est parti pour Pétersbourg, afin d'y rester trois mois et y ouvrir des cours scientifiques. Une chaire de professeur à l'université de Pétersbourg lui avait été offerte, mais il l'a refusée. Pendant son absence de Francfort, son frère est chargé de la rédaction de la feuille.

- On s'était adressé à la régence de Bruxelles pour l'engager à faire contribuer la caisse municir pale aux dépenses occasionnées par les courses que l'on aurait données lors des fêtes de septembre. Le département de l'intérieur appuyait cette demande, et la société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux et le développement des courses en Belgique offrait de supporter une partie des frais. Nous apprenons avec regret que le conseil de régence a décidé, dans sa séance du 13 août, qu'elle ne contribuerait pas à cette dépense. Il est donc à craindre que nous n'ayons pas de courses lors des fêtes de septembre. (J. des Haras.)

Le drapeau dont la reine va faire cadeau à la société de la Le drapeau dont la reine va faire cadeau à la société de la Grande Harmonie est de la plus grande richesse. Il est en soie blanche. D'un côté, au centre, se trouvent les armes du royaume, brodées en or : les amateurs admirent particulièrement la beauté du travail des drapeaux tricelores brodés en soie, qu'on croirait peints et surtout l'art avec lequel l'artiste est parvenu à fondre les diverses nuances de couleurs les unes dans les autres. La couronne qui surmonte les armes est ennichie de cinq belles pierres précieuses. Aux quatre coins du drapeau se trouvent, dans des guirlandes, les chilfres couron nés du roi et de la reine.

Les mains de justice, les couronnes, les lions relèvent en

Les mains de justice, les couronnes, les lions relèvent en bosse, et sont brodés avec un tel art qu'on les prendrait pour des ouvrages ciselés.

des ouvrages ciselés.

De l'autre côté, au centre du drapeau, est une lyre entourée d'une guirlande avec ces mots: Léopold, roi des Belges, à la société de la Grande Harmonie. Aux quatre coins sont répétés les chiffres de LL. MM., et tout autour du drapeau qui est enrichi de uiches franches, se trouve une guirlande superbe bro dée en or.

Le poids des broderies , d'un côté du drapeau, est de 53 onces; de l'autre côté de 40; les franges pèsent 20 onces et les ganses 15 à 16.

Quatre ouvrières ont travaillé pendant sept mois consécu-tifs à la confection de ce drapeau dans les ateliers de Mme.

La hampe, qui est surmontée d'une couronne, est d'une valeur de 1200 francs; elle est en cuivre ciselé est doré. Le dessin est de l'architecte Suys.

LIEGE, LE 2 SEPTEMBRE.

A L'UNION.

A PROPOS D'UNE REMARQUE GRAMMATICALE.

Depuis quelques jours, l'Union nous attaque pathétiquement, politiquement et grammaticalement : peut-être avec le temps, ce sera aussi spirituellement. Il paraît que l'esprit est encore plus rare que la passion, la colère, et le ton supérieur.

Elle fait de la colère contre nous parce que nous sommes la coterie doctrinaire; de la politique, parce qu'elle a copié dans le Journal des Débats, et de la grammaire parce que la grammaire est la partie de plaisir des pédans.

Après nous avoir, dans ses mouvemens pathétiques, traité de coterie doctrinaire; dans ses dissertations politiques, elle nous qualifie de tiers parti et d'eunuques politiques.

Il règne ici nne grande confusion d'idées: il est impossible que nous soyons à la fois doctrinaires et tiers parti de la nuance des Débats et de celle du Constitutionnel, puisque c'est le Journal des Débats lui-même qui, en sa qualité de doctrinaire, a donné au Constitutionnel la qualification de tiers parti, et aux hommes de ce parti le sobriquet d'eunuques politiques.

Voici d'où vient la confusion d'idées de notre confrère bruxellois. Il préparait un article piquant contre les doctrinaires; mais il n'avait encore à y mettre que ses propres idées : c'était pâle. Il aurait voulu des épithètes incisives, un trait. Le Journal des Débats en renfermait ce jour là. Son numéro arrivé le vendredi à Bruxelles contenait un article contre le tiers parti et les cunuques politiques, et le samedi paraît un article de l'Union sur le même sujet et tout aussi piquant que celui des Débats dans les parties où les deux journaux s'étaient rencontrés. Dans la précipitation que l'Union a mise à copier le confrère de Paris elle n'a pas eu le tems de le comprendre. Son esprit lui vient en poste, mais sa réflexion ne va pas aussi vite.

Si l'Union ne comprend pas la différence qui existe entre les doctrinaires et le tiers-parti, nous allons tâcher de la lui expliquer. Envers ceux qui ont cru nous donner une leçon de grammaire nous ne serons pas assez ingrats pour leur en refuser une plus indispensable. A pédant, pédant et demi, comme dit l'autre.

Les doctrinaires, nous l'avons déjà dit, sont ceux qui trouvent en eux-mêmes une opinion et le courage de la manifester. Deux espèces de virilités qui ne ressemblent à une castration ni intellectuelle ni morale. Le tiers parti, au contraire, se compose de ces gens qui se présentent pour tout faire quand la besogne a été faite par d'autres; capables de tout le lendemain de la difficulté. Affrontant la tempête sur l'eau paisible d'un canal. Dans le danger les humbles suivans des hommes fermes et capables qui s'exposent pour défendre leurs sympathies et leurs intérêts; mais après le danger ayant tous à la bouche le mot de la sottise ingrate : J'en aurais bien fait autant. Ainsi se défendant contre la république derrière le corps de Casimir Perrier et de ses successeurs, comme d'autres se sont défendus contre l'intolérance des opinions derrière le corps de certains hommes. L'Union en connait sans doute de ces gens là, et sans doute elle les aime trop pour vouloir que l'on conserve le sobriquet d'eunuques politiques, créé par les Débats la veille du jour où l'Union l'inventa.

Nous sommes nous-mêmes trop polis pour faire l'application littéraire du mot à ceux qui ne peuvent pas *enfanter* leurs traits d'esprit.

Nous venons de répondre à l'écrivain pathétique et politique, maintenant nous avons l'honneur de présenter le quomodo vales, domine! au professeur

de grammaire.

Nous savions parfaitement que nous violions la règle de l'imparfait du subjonctif. Quelque grave que fût la chose, nous l'avons prise sur nous. Voici pourquoi : à Paris où le ridicule de passer pour un pédagogue est fort évité, on laisse assez volontiers aux beaux parleurs qui arrivent par le coche l'usage du pédantesque imparfait. Nous avons mal fait peutêtre d'obéir à cette leçon de bon goût, puisque si nous ne sommes pas tombés dans un pédantisme, c'est le pédantisme qui est tombé sur nous. Au reste, nous persisterons probablement, à l'ayenir.

dans la même faute, parce que s'il fallait que nous parlassions comme l'Union, il y aurait danger que nous communiquassions un baillement prolongé à l'auditoire.

On écrit de Paris, 28 août:

» Dans la soirée du 26 courant, S. M. le roi des Français a reçu en audience particulière à Saint-Cloud, MM. Charles de Brouckere, Davignon, Smits, Basse, Wilmar et Royaval, commissaires belges chargés de négociations commerciales avec la France.

» Le 28, M. Lehon, ministre plénipotentiaire de S. M. le roi des Belges à Paris, a réuni dans un grand dîner auquel ont assisté les ministres des affaires étrangères, de la justice et de l'instruction publique, MM. les membres des commissions française et belge désignés pour négocier un traité de commerce entre les deux pays. M. Du Ménil attaché à la commission belge a eu l'honneur d'être admis à cette réunion.»

— Le Libéral dit que le roi a signé l'arrêté qui nomme M. Goblet au ministère de la guerre. Nous donnons cette nouvelle sans en garantir l'exactitude.

- La nouvelle d'une insurrection à Madrid, est positivement démentie. (V. Paris.)

— Mde. Pouilley, sifflée à Bruxelles, vient d'obtenir un succès d'enthousiasme à Bordeaux.

— Pendant que les journaux républicains défendent la banqueroute de Torreno, les feuilles constitutionnelles les plus libérales, flétrissent ce projet dans les termes les plus vifs.

— Nous reproduisons sons la rubrique de Paris et d'après un journal français, l'opinion de la commission des finances d'Espagne; sur le projet de banqueroute de Torreno.

— On regarde le décret de prohibition d'armes de guerre, que vient de prendre la reine d'Espagne, comme consacrant implicitement le droit de visite. Le gouvernement de la reine n'aurait point osé prendre cette résolution vigoureuse, s'il ne se sentait appuyé par le traité de la quadruple alliance.

— On assure qu'une grande maison de banque de Francfort a perdu, par la subite dépréciation des effets espagnols, la somme de treize millions de francs.

— Le roi de Prusse est parti le 23 août de Berlin, pour se rendre, par Schwedt, à Stettin. Là, S. M. s'embarquera dans le pyroscaphe russe l'Ischora, pour Kænisberg, afin d'assister aux manœuvres qui auront lieu dans les environs de cette dernière ville.

— M. Arago va bientôt faire en Angleterre et en Ecosse un voyage scientifique.

— On a reçu de Douvres et de Deal, en date du 28, la triste nouvelle que la frégate royale Castor a heurté, en sortant des Dunes, à la hauteur de South-Forelaud, avec une telle violence, le cutter de la douane Caméléon, que celui-ci a coulé bas à l'instant, avec tout son équipage, à l'exception de deux matelots et de deux garçons, qui ont été sauvés par les bateaux de la frégate.

- On écrit de Genève, 25 août .

« On annonce le passage très-prochain pour notre ville du célèbre professeur Roux, chirurgien du grand hôpital de la charité de Paris, et membre de l'Institut. M. Roux se rend en Italie, où il va consacrer le mois de septembre à visiter les hôpitaux et les principales universités. Ainsi l'Italie aura été visitée deux fois cette année par deux des plus célèbres chirurgiens français de notre époque. Puisse M. Roux y puiser les matériaux d'un ouvrage aussi remarquable et aussi éminemment utile que l'a été la relation de son voyage à Londres, en 1814.»

— On a reçu des nouvelles d'Alexandrie du 8 juillet, qui réduisent au néant tous les bruits venus par Constantinople, sur la prétendue propagation de l'insurrection en Syrie. Ce même jour, tous les agens diplomatiques et les consuls avaient été informés que la révolte était terminée.

— On écrit d'Oldengaal, le 26 août : On apprend des frontières de Prusse que dans les cinq premiers jours du mois de septembre, un corps de 10,000 hommes de troupes prusiennes (d'autres avis en por-

tent le nombre plut haut), exécutera de grandes un nœuvres sur le Stroenfeld. Stroenfeld est une van bruyère à cinq lieues d'ici, entre Ochtrup et Coefeld. On ojoute qu'il y aura des combats simulé et que la petite ville d'Ochtrum sera hombardée prise. Déjà un grand nombre de troupes sont an vées et cantonnées dans différens endroits le long nos frontières. (Handelsblad.)

- MM. d'Haussez et Capelle, anciens ministre de Charles X, et le général Bourmont, se sont fra en Suisse.

— Don Miguel est arrivé à Milan le 20 août. est descendu à l'auberge dite Albergo reale. Le sur il a été, au théâtre de la Scala, l'objet d'une cur sité peu obligeante. Il y a en échange de visites en cérémonial entre le vice-roi et lui.

— Le Morning Chronicle, après avoir rent compte du dernier procès du National, devant cour d'assises de la Seine, fait les réflexions se vantes:

« La victoire remportée par M. Carrel est un post scriptum à la révolution de juillet, et ajoute la charte un nouvel article, dont voici la substance. Le roi des Français ne peut mal faire, ses ministres seuls sont responsables de ses actes, et, pour cette raison, le roi n'est jamais présent en personne à leurs délibérations.

» Au reste , il est juste de dire que Louis Philipp est (si l'on excepte peut-être MM. Laffitte et Guizo le ministre le plus habile, ou piutôt le seul minis habile que la France ait eu depuis la mort de Lou XVIII. La fermeté de son esprit, sa parfaile co naissance du caractère du peuple français, courage, exempt de toute crainte personnelle, la haute sagacité qui le porte à saisir toutes occasions pour entourer son trône d'amis person nels tout cela annonce un homme extraord naire, un homme capable de gouverner la France et sous ce rapport, c'est à-dire quant à la glo civile, Louis-Philippe n'a pas même été é par Napoléon. Mais ses talens de gouvernement vo au-delà de la charte; il doit chercher des moy pour les retenir dans les limites tracées par el s'il veut conserver sa dynastie, et garantit royaume confié à ses soins contre les tentali d'une nouvelle révolution et les horreurs d'une conde république française. »

-On écrit de Kiel, le 17 août:

"La feuille hebdomadaire danoise contint au rapport de l'archiviste Finn Magnussen, sur un découverte qu'il a récemment faite pour lire la pit ancienne inscription danoise qui soit conue, s' voir : La pierre runique sur la bruyère de Bravalla à Blekengen. Depuis le 12° siècle on au fait de vains efforts pour lire cette célèbre inscrition. L'année dernière, la société des sciences d'Gopenhague nomma une commission composée MM. Finn Magnussen, Molbeih et Forch Hammel pour examiner si ces signes énigmatiques étaite de l'écriture ou un jeu de la nature.

» La commission se prononça contre cette dière idée, mais sans pouvoir comprendre le se de l'inscription. Ce n'est que récemment que Finn Magnussen a eu l'heureuse idée de lire li cription de droite à gauche, et alors tout ser qua. Cette inscription a été faite vers l'année quelques instans avant la bataille livrée sur la leur de Braavalla, et contient une prière adressée à dieux Authin, Frei et autres divinités pour qu'ils cordent la victoire au roi Harald Hultekern sur princes rebelles Ring et Ole.»

Voici quelques renseignemens sur le tracé chemin de fer de Malines à Ostende :

De Malines, le tracé, après avoir traversé la chauste Bruxelles à l'extrémité du faubourg, la Senne contre le lage de Hombeke et le canal de Willebroek, en face de Monck-Cappelle, lieu principal des approvisionnemes houilles destinées à la consommation du voisinage, se la consommation du voisinage, se rige sur l'ermonde par la droite de Louderzeel, bourg d'oblinant et où se fait un commerce notable en grand en toiles.

droite, on passe entre les villages importans de Buggenhout de la basserode, de plus de 3000 ames chacun, et l'on vicul se de Termonde à Malines, afin de faciliter les arrivages partenant aux localités qui débouchent sur ladite chansse cet angle on marche directement sur Termonde qu'on alterna porte de Bruxelles.

La direction du leacé de Termonde vers Gand, coupe le ca-miet la chaussée d'Alost sous le village d'Oudeghem, et elle lieint, à Schoenaerde, le pavé de Termonde à Gand qu'elle itoye jusqu'à la hauteur de Wichelen, bourg de 4000 ames, le ce point la route court en ligne droite sur Wetteren, ville e 8000 ames, qui possède plusieurs fabriques, usines et tis-randeries.

En sortant de Wetteren , la route longe l'Escaut jusqu'à Bellei elle y traverse la chaussée de Bruxelles au débouché du paré de Grammont, et elle se dirige, par St. Pierre-Ledeberg, our Gand à la porte de Bruxelles, où seraient établies les staions principales et d'où pourront s'étendre des embranchemens

la route en fer contourne Gand en amont, à l'extérieur de la citadelle, ou, si les convenances militaires le permettent, entre la citadelle et la ville. Ayant ainsi atteint la chaussée d'Audernaerde à l'extrémité du faubourg de Courtrai, la route, après avoir traversé l'Escaut et les deux branches de la Les, vient couper le pavé de Dausse, contre la villege de vers les bassins de commerce.

loute, apres avoir traverse l'Escaut et les deux branches de la Lys, vient couper le pavé de Deynse contre le village de Dronghen, de 4,700 ames, et se dirige sur Bruges par le bourg d'Achtre, de 5,500 habitans, en laissant Landegem, où l'on traverse les rigoles de Nevele, à gauche, et Hansbeke et Bellem à droite. Arrivée à la hauteur d'Oostcamp, où elle croise la chaussée de Courtrai au débouché du pavé de Loppem, la route longe le canal de Gand à Bruges jusqu'à l'entrée de la ville, et contourne l'enceinte, en atteignant la porte de la Boverie, d'où partirait la branche de jonction vers le grand canal

De ce point, afin d'établir la nouvelle voie dans les localités les plus avantageuses, et de faciliter éventuellement l'exécution d'un embranchement par Ghistelles sur Nieuport, il importera de détourner le tracé de Bruges à Ostende par Jabbeke et Oudenbourg, en conpant la chaussée de Thourout à l'ancienne barrière, et celle de Nieuport au hameau de Varssenaire.

meau de Varssenaire. Du villa e d'Oudenbourg, où elle traverse le canal de Paschendaele, la route se dirige, soit par les fortifications, soit en traversant le nouveau canal de Slykens, et en longeant sa digue orientale, pour aboutir au port-

Depuis plusieurs siècles il existe à Gand une confrérie d'escrime sous le patronage de St.-Michel. Cette antique confrérie vient de reprendre ses exercices qui avaient été momentanément interrompus à cause des circonstances. On lit à ce sujet dans le Messager, un article communiqué dont nous extrayons le passage suivant qui contient

quelques détails intéressans : « Nous venons d'être informés que M. Charles Rooman de Block, depuis plus de 40 ans chefdoyen de la confrérie et qui dans toutes les circonstances a tant fait pour sa prospérité, vient de lui faire don de son portrait, peint avec un rare talent pour notre compatriote M. P. Van Hanselaere. Ce magnifique portrait, que nous avons vu figurer avec distinction dans une de nos expositions de tableaux, sera placé dans la salle des exercices et complètera la série des portraits de tous les chefs-doyens qui ont administré la société depuis 1614. Une fête aura lieu au local de la société dans le courant du mois de septembre pour inaugurer ce beau portrait. Cette fête sera précédée par un grand concours d'escrime où seront invités tous ! les professeurs du royaume et de l'étranger : ce bleaux. concours aura lieu sur la Place d'Armes. Comme dans notre ville, de pareils exercices n'ont plus eu lieu en public depuis 1820, il ne pourra manquer d'attirer une grande affluence de spectateurs.»

Ce fut M. Hutoy, de Liége, l'un des premiers maîtres d'escrime de la Belgique, qui obtint le prix au dernier concours.

Hier a eu lieu à la salle d'Emulation, la distribution des prix aux élèves de l'Institution dirigée par M. Frénay. La séance a été ouverte par un discours du directeur dans lequel il a développé la marche qu'il se proposait de suivre dans l'enseignement. Celle intéressante cérémonie présidée par M. le bourgmestre a été précédée par des exercices de déclamations. Diverses scènes ont été dites par les leunes élèves avec un aplomb remarquable et qui leur a valu des marques réitérées d'applaudissemens. Les produits exposés justifient les progrès que l'enseignement fait dans cette institution qui est dejà fréquentée par un grand nombre d'élèves.

VILLE DE LIEGE.

Extrait du procès-verbal de la séance du conseil de régence, du 20 août 1834.

Présens: MM. Louis Jamme, président, Scronx, Closset¹, Robert, Piercot, Billy, Deliasse, Bayet, Hubart et Le'ebvre.

Absens: MM. Nagelmackers, Raikem, de Behr, de Laminne, Richard B. Laminne, R. Laminne, minne, Richard, Burdo, Lombard, Frankinet, de Stockhem, Dewandre, Francotte et Delfosse.

La séance est ouverte à 5 heures (12 du soir. Le procès-verbal de la séance du 16 est lu et approuvé.

La commission de casernement fait son rapport sur la proposition de M. le ministre de la guerre, en date du 2 juillet dernier. Pour ramener le service du casernement de la garnison aux dispositions du réglement du 26 juin 1814, ce dernier propose à la ville de compléter les fournitures du conchage, sous la condition de lui payer l'indemnité à raison de cinq centimes par homme et par jour, au heu de quatre centimes qu'on paie présentement. Il fait observer qu'à défaut de se conformer à cette disposition, l'indemnité ne serait plus payée qu'à raison de deux centimes et demi; et il plus payée qu'à raison de deux centimes et demi; et il demande si la régence a l'intention ce fournir tous les effets de couchette nécessaires pour la garnison de cette ville, d'après ledit réglement, ou du moins si elle est disposée à compléter les fournitures qui appartiement actuellement à la ville.

La commission pense que cette proposition est avantageuse, mais qu'il convient de s'assurer d'abord si le gouvernement est déterminé à placer en permanence dans les casernes de la ville, non compris celles des forts, une garnison de 1,500 hommes, dont un régiment de cavalerie. Cette force pourrait être ca-sernée, partie aux Ecoliers (800 hommes et 640 chevaux); et partie à St. Laurent (700 hommes d'infanterie.) La ville se réservant les autres casernes pour placer des cou-chettes destinées exclusivement aux troupes de passages; il

serait pourru aux frais de ce service particulier sans que la caisse municipale en fût chargée.

Quant à la fourniture des couchettes pour une garnison de

1 500 hommes, on la procurerait ainsi qu'il suit :

1°. A partir du 1er juillet 1835 le casernement bourgeois proprement dit cesserait, et les effets de ce casernement feraient partie du casernement de la ville, cequi seraient conforme aux arrangemens pris dans le temps avec les souscrip forme aux arrangemens pris dans le temps avec les souscrip-teurs, dont la colisation avait pour objet le casernement des troupes de garnison, qu'il aurait fallu loger chez les habitans. Néanmoins ou tiendrait compte des sommes payées pour ce casernement à ceux des souscriptemens qui désireraient se co-tiser pour un casernement particulier destiné aux troupes de passage. 2°. La ville completerait ces effets, objet dont la dépense est évaluée à 56,300 francs. — Le conseil adopte cette conclusion du rauport. cette conclusion du rapport-

Présens à la commission: M.M. Louis Jamme, Scronx, rapporteur. Closset, Dehasse, Billy et Lefebvre. Cette affaire sera expédiée de suite sans attendre l'approbation du présent

- Le conseil, considérant que le besoin d'artistes vétérinaires à Liège augmente avec l'accroissement et le développement que prend chaque année cette grande cité; que ceux qui y sont établis ne se trouvent pas proportionnés aux besoins, que pour y satisfaire convenablement, il importe de donner a des jeunes gens qui se destinent là cette profession les moyens nécessaires qui leur manqueut pour aller suivre les cours de l'école d'économie rurale et vétérinaire à Bruxelles; et que tel est le vœu de l'administration générale

qui a engagé les communes à faire un fonds à cette destina-tion dans leurs budgets; arrêté: Qu'un subside communal est attaché à trois places d'élève à l'école d'économie rurale et vétérmaire à Brux el es, et qu'un appel sera fait aux jeunes gens qui se destinent à cet art. Le conseil se réserve de statuer ultérieurement sur la qualité de

Cette discussion a été prise à la majorité de huit voix. Deux membres se sont abstenus, MM. Scronx et Bayet. L'abstention du 1er est motivée sur ee ce qu'on n'a pas fait connaître les besoins de la commune, sous le rapport du nombre nécessaire

- M.... se présente pour être nommé conservateur de la ga-lerie des tableaux de cette ville. On fait observer qu'il n'y a pas lieu, quant à présent, à créer cette place, ce qui est adopté par le conseil, vu le petit nombre de tableaux qui jusqu'à ce jour composent cette galerie. Il se réserve de statuer sur la demande d'un fonds pour la restauration desdits ta-

— Le conseil émet l'avis qu'il y a lieu d'approuver la pro-position de la commission des hospices, en date du ter mai dernier, de tenir compte au sieur Hubert Gurnade et consors de quatre-vingt-treize francs 4 centimes montant du 5e d'une rente foncière de 17 frs. 23 c., qui n'a pas été déduit au profit de ces débiteurs depuis 1805 jusque 1831 inclus, attendu que suivant la nature de cette rente, la loi et les pièces produites, il est évident qu'ils ont droit à cette déduction. — M.

Piercot rapporteur.

Le conseil est d'avis également d'autoriser la commission des hospices, suivant sa deliberation du 9 mai dernier, à consenur la radiation de l'inscription prise à charge du sieur Dieudonne Chaudoir et consors, pour une rente septimanale de deux quartes de froment franc moulu, due à l'hospice de bonne volonté, et ce seulement en ce que cette inscription frappe la généralité des biens de ces derniers, attendu qu'elle doit se borner au mou in dit des Grandes Oies et ses dépendances et autres biens désignés au titre nouvel du 12 janvier

1821. — M. Piercot, rapporteur.
— Le conseil approuve le cahier des charges dressé le 1er août courant, pour des réparations au bâtiment de l'hôtel

— Il vote un supplément de crédit de deux cent soixante douze francs, pour le paiement des côtes de la ville dans le rôle de la contribution foncière de 1834, l'allocation faite au budget de cette année étant insuffisante pour cette dépense. Il sera im-

puté sur le fond des dépenses imprévues. Le conseil autorise le changement que M. Robert, avocat, désire faire à sa maison place du Spectacle, nº 878, en substituant au balcon actuel un balcon plus étendu, suivant le plan

tuant au balcon actuel un balcon plus étendu, suivant le plan annexé au présent, partie A. Ce nouveau balcon ne pourra avoir plus de saillie que l'ancien.

— Le conseil arrête le compte-général rendu par le rece veur des taxes municipales pour 4833, à la somme de six cent quarante quatre mille sept cent quatre-vingt quatorze francs quatre-vingt-cinq centimes, tant en recette qu'en dépense les frais de perception sont compris pour une somme de fr. 66,804 32

Et les versemens des produits pet des taxes

ompris pour une somme de Et les versemens des produits net des taxes fr. 577,930 53 dans caisse municipale pour

et le compte particulier des saisses et amendes à celle de qua. torze cent soixante-douze francs soixante-sept centimes, éga-

lement en recette et dépenses.

Nota. La somme de 118 francs 18 cent. portée en dépense
dans ce compte particulier comme montant du droit sur les objets des saisies et amendes fait partie de la recette dudit compte-

- Le receveur du bureau de bienfaisance demande que la remise du chef des recettes en nature soit calculée et admise sur la base de l'appréciation légale de l'année, sans avoir cardina prix réel de la vente des grains faite par l'établissement. — La valeur réelle de ces recettes pour la partie vendue se rapporte à ce prix, et non à ladite appréciation qui a pour objet spécial le paiement en argent des rentes et fermages en nature dans le cas prévu par la loi. Le conseil se référant à sa délibération du 26 juin 1833, rejette

ladite demande.

- Le conseil, vu la délibération de la commission des hospices du 26 juin 4834, porte qu'elle est d'avis de créer une se-conde place d'élève interne pour la médecine à l'hospice de Ba-

conde place d'élève interne pour la médecine à l'hospice de Bavière, place à laquelle il ne serait attaché pour le titulaire que
le logement, la table, le feu et la lumière.
Considérant que la nécessité d'un second élève interne est
évidente, et que les besoins de service sanitaire dudit hôpital exigent réellement cet emploi, l'élève actuel chargé de la
partie chirurgicale, ne pouvant suffire en même temps à ce
qu'exige le service médical, arrête : Ledit arrêté est approuvé.
La séance est levée à 8 heures 1/2 du soir.

Pour extrait conforme :

Le secrétaire de la régence, DEMANY.

Le secrétaire de la régence, DEMANY.

L'administration municipale informe que mercredi prochain, 3 septembre, à 3 heures trèsprécises de l'après-dînée, aura lieu dans la salle académique la distribution des prix aux élèves des écoles primaires communales, ainsi que les médailles accordées aux citoyens, qui, dans le courant de l'année, se sout distingués par des actes de courage ou de dévouement.

Liége, le 31 août 1834.

Le hourgmestre, Louis JAMME.

ECOLE MOYENNE ET INDUSTRIELLE DE HUY.

DISTRIBUTION DES PRIX.

La distribution solennelle des prix aux élèves de l'école-mogenne et industrielle de la ville de Huy, a eu lieu le jeud 28 août, dans l'oratoire attenant à l'établissement qui avait été disposé à cet effet, en présence du conseil municipal des principaux fonctionnaires, et d'un concours nombreux de spectaleurs, pères, mères de famille, amis de la jeunesse, qui s'étaient empressés de se rendre à cette intéressante cé-

rémonie.

M. Toussaint, directeur de l'école, après avoir ouvert la séance par un discours sur la nécessité d'organiser un système complet d'enseignement public en rapport avec nos institutions et les besoins de notre époque, et sur les avantages qui en résulteraient pour le progrès de l'instruction, a proclamé, au milieu des applandissemens de l'assemblée, les noms des ieunes vaingnemes.

Voici la liste des élèves qui ont remporté les prix :

RÉSULTAT DES COMPOSITIONS DE L'ANNÉE.

Cours de langues anciennes. — Langue latine. — Premiere clusse. — Premier prix, André Fivé de Seraing, pensionnaire. Deuxième prix, Joseph Marichal, de Statte, externe. Premier accessit, Edouard Fivé de Seraing, pensionnaire.

Premier accessit, Edouard Fivé de Seraing, pensionnaire. Deuxième accessit, Alexis Smal, de Huy, pensionnaire. Deuxième classe. — Premier prix, Victor Rubin de Huy, externe. Deuxième prix, Iguace Frère, de Marneffe, pensionnaire. Premier accessit, Barthélemy Borlée, de Huy, pensionnaire. Deuxième accessit, Joseph Wautier, de Huy,

Troisieme classe. - Premier prix, Hyacinthe Frère, de

externe.

Troisieme classe. — Premier prix, Hyacinthe Frère, de Wanzoul externe. Deuxième prix, Jos. Hubm, de Fumal, externe. Premier accessit, Hyacinthe Moreaux, de Huy, externe. Deuxième accessit, Arnold Sohelet, de Huy, externe. Quatrième classe. Premier prix, Joseph Borlée, de Huy, externe. Deuxième prix, Emile Grenson, de Hucorgne, externe. Premier accessit, Hector Masson, de Huy, externe. Deuxième accessit, Edouard Guilmot, d'Ivoz, pensionnaire. Langue grecque. — Division inférieure. — Premier prix, Edouard Guilmot, déjà nommé. Deuxième prix, Jos. Hubm, déjà nommé. Premier accessit, Arnold Sohelet, déjà nommé. Deuxième accessit, Hyacinthe Moreaux, déjà nommé. Deuxième accessit, Hyacinthe Moreaux, déjà nommé. Division supérieure. — Premier prix, Jos. Borlée, déjà nommé. Brusième prix, Hector Masson, déjà nommé. Premier accessit, Jules de Francquen, de Huy, externe. Deuxième accessit, Emile Grenson, déjà nommé. — Langue française, — Cours communs. — Premiere, année. — Langue française, — Premier prix, Víctor Devaux de Lamalle, pensionnaire. Premier accessit, Joseph Manside de Huy, externe. Deuxième accessit, Joseph Manside de Huy, externe. Deuxième accessit, Victor de Grady, do la Neuville, pensionnaire. Premier accessit, Wictor de Grady, déjà nommé. Deuxième prix Premier accessit, Wictor de Grady, déjà nommé. Deuxième accessit, Désiré Loumaye, déjà nommé.

mé. Deuxième prix, Saturnin Winand, déjà nommé. l'aemier accessit, Ch. Carlier, de Huy, externe. Deuxième accessit, Constant Martiny, de Huy, externe.

Géographie. — Premier prix. Saturnin Winand; déjà nom-mé. Deuxième prix, Victor Devaux, déjà nommé. Premier accessit, Constant Martiny, déjà nommé. Deuxième accessit, Alfred Toussaint, déjà nommé.

Histoire Sainte. — Ancien Testament. — Premier prix, Jos. Mansion, déjà nommé. Deuxième prix, Désiré Loumaye, déjà nommé. Premier accessit, Constant Martiny, dejà nommé. mé. Deuxième accessit, Alfred Toussaint, déjà nommé.

Prix général. — Victor Devaux de Lamalle, déjà nommé.

Deuxieme année. — Langue française. — Premier prix, Joseph Mouton d'Oteppe, externe. Deuxième prix, François Martin de Huy, externe. Premier accessit, Charles Lebrun, de Vaux Chavanne, pensionnaire. Deuxième accessit, Joseph Maréchal, déjà nommé.

Caligraphie. Premier prix, Eugène Charlier, de Huy, externe. Deuxième prix, Charles Lebrun, déjà nommé. Premier accessit, Joseph Marichal, déja nommé. Deuxième accessit,

Lambert Lecrenier, de Huy, externe.

Dessin linéaire. — Premier prix, Edouard Fivé, de Seraing, pensionnaire. Deuxième prix, Eugènc Cha lier, déjà nommé. Premier accessit, Charles Lebrun, (déjànommé. Deuxième ac-

Premier accessit, Charles Lebrun, (déjànommé. Deuxième accessit, Hypolite Havet, de Huy, externe.

Arithmetique. — Premier prix. André Fivé, déjà nommé. Deuxième prix. Charles Lebrun, déjà nommé. Premier accessit, Joseph Marichal, déjà nommé. Deuxième accessit, Joseph Ville, de Huy, externe.

Premieres notions de physique. — Premier prix. Charles Lebrun, déjà nommé. Deuxième prix. Eugène Charlier, déjà nommé. Premier accessit, Alexandre Gerard, de Huy, externe. Deuxième accessit. Edonard Fivé, déjà nommé.

Deuxième accessit, Alexandre Gerard, de Huy, externe.

Deuxième accessit , Edouard Fivé, déjà nommé.

Mythologie. — Premier prix, Jos. Mouton, déjà nommé.

Deuxième prix, Ch. Lebrun, déjà nommé. Premier accessit,

Alexandre Gerard, déjà nommé. Deuxième accessit, Hypolite

Havet, déjà nommé.

Histoire. — Premier urix François Martin, déjà nommé.

Histoire. — Premier prix, François Maitin, déjà nommé. Deuxième prix. Eugène Charlier, déjà nommé. Premier accessit, Ch. Lebrun, déjà nommé. Deuxième accessit, Joseph Ville, dejà nommé.

Geographie. — Premier prix, Ch. Lebrun, déjà nommé. Deuxième prix, Jos. Marichal, déjà nommé. — Premier accessit, Eug. Charlier, déjà nommé. Deuxième accessit, Lambert Lecrenier, dejà nommé.

Lecrenier, dejà nommé.

Histoire Saiate. — Nouveau Testament. — Premier prix,
Jos. Mouton, déjà nommé. Deuxième prix, Alexandre Gerard,
déjà nommé. Premier accessit, Eug. Charlier, déjà nommé.
Deuxième accessit, Ch. Lebrun, déjà nommé.
Prix general. — Cnarles Lebrun, déjà nommé.

3º Année. — Langue française. — Premier prix, Alexandre
Wilmart, de Wanzoul, externe. — Deuxième prix, Victor Rubin, déjà nommé. Premier accessit, Victor Thyrion, de Huy,
externe. Deuxième accessit, Ignace Frère, déjà nommé.
Arithmetique commerciale. — Premier prix, Victor Thyrion,
déjà nommé. Deuxième prix, Alexandre Wilmart, déjà nommé. Premier accessit, Alexis Réckers, de Huy, externe. 2º accessit, Barthelemy Borlée, déjà nommé.
Tenue de livres. — Premier prix, Victor Thyrion, déja
nommé. Deuxième prix, Alexis Réckers, déjà nommé. Premier
accessit, Hyacinthe Moreaux, déjà nommé. Deuxième accessit, Jos. Pierre d'Ahin, déjà nommé.

Deuxième prix, Alexandre Wilmart, déjà nommét, Dierre d'Ahin, déjà nommé.

Mythologie. — Premier prix , Alexandre Wilmart, déjà nom-mé. Deuxième prix . Barthélemy Borlée , déjà nommé. Premier ccessit, Alexis Réckers, deja nommé. Deuxième accessit, Victor Thyrion, déjà nommé.

Victor Thyrion, déjà nommé.

Histoiro. — Premier prix, Victor Thyrion, déjà nommé.

Deuxième prix, Barth. Alexis Réckers, déjà nommé. Premier accessit, Barthelemy Borlée, déjà nommé. Deuxième accessit, Hyacinthe Moreaux, déjà nommé. Deuxième accessit, Hyacinthe Moreaux, déjà nommé.

Geographie. — Premier prix, Alexandre Wilmart, déjà nommé. Deuxième prix, Joseph Hubin, déjà nommé. Premier accessit, Alexis Réckers, déjà nommé. Deuxième accessit, Victor Thyrion, déjà nommé.

Mathematiques. — Algebre. — Premier prix, A'exandre Wilmart, déjà nommé. Deuxième prix, Victor Thyrion, déjà nommé. Premier accessit, Hyacinthe Frère, déjà nommé.

Deuxième accessit, Hyacinthe Frère, déjà nommé. Géométrie. — Premiers prix, Alex Wilmart, dejà nommé. Deuxième accessit, Victor Thyrion, déjà nommé. Deuxième accessit, Ignace Frère, déjà nommé. Deuxième accessit, Ignace Frère, déjà nommé.

cessit, Victor Thyrion, déjà nommé. Deuxième accessit, Ignace Frère, déjà nommé.

Eléments de physique. — Premier prix, Alex Wilmart, déjà nommé. Deuxième prix, Alexis Reckers, déjà nommé. Premier accessit, Victor Rubin déjà nommé. Deuxième accessit, Hyacinthe Frère, déjà nommé. Deuxième accessit, Hyacinthe Frère, déjà nommé. Deuxième prix, Alexandre Wilmart, deja nommé. Premier accessit, Hyacinthe Frère, déjà nommé. Deuxième prix, Alexandre Wilmart, deja nommé. Premier accessit, Hyacinthe Frère, déjà nommé. Deuxième accessit, Victor Thyriod, dejà nommé.

Prix générale. — Alexis Reckers, dejà nommé.

Quatrième année. — Langue françuise. — Rhétorique. — Premier prix, Joseph Borlee, déjà nommé. Deuxième prix, Edouard Guilmot, déjà nommé. Premier accessit, Edouard Duvivier, de Huy, externe. Deuxième accessit, Emile grenson, déjà nommé.

Histoire. — Premier prix, Joseph Borlée, déjà nommé. Deuxième prix, Edouard Duviver, déjà nommé. Deuxième accessit, Géorges Hansotte, de Huy, externe.

Géographie. — Premier prix, Joseph Borlée, déjà nommé. Deuxième prix, Géorges Hansotte, déjà nommé. Premier accessit, Edouard Guilmot, dejà nomme. Deuxième accessit, Edouard Duviver, déjà nomme. Premier accessit, Edouard Guilmot, dejà nomme. Deuxième accessit, Edouard Duviver, déjà nomme. Premier accessit, Edouard Duviver, déjà nomme. Deuxième accessit, Edouard Duviver, déjà nomme.

Mathématique. — Algebre. — Premier prix, Joseph Borlée, déjà nommé. Deuxième prix, Édouard Guilmot déjà nommé. Premier accessit, Georges Hansotte, déjà nommé. Deuxième accessit, Charles Corroy, D'antheid, externe. Geometrie. — Premi prix, Joseph Borlée, déjà nommé. Deuxième prix, Edouard Guilmot, déjà nommé. Premier accessit, Edouard Duvivier, déjà nommé. Deuxième accessit, Géorges Hansotte, déjà nommé. Mathématique. - Algebre. - Premier prix, Joseph Borlée,

Géorges Hansotte, déjà nommé.

Physique. — Premier prix, Joseph Borlée, déjà nommé. Deuxième prix, Edouard Duvivier, déjà nommé. Premier accessit, Georges Hausotte, déjà nommé. Deuxième accessit, Edouard Caribost.

accessit, Georges Hansotte, déjà nommé. Deuxième accessit, Edouard Guilmot, déjà nommé.

Histoire naturelle. — Premier prix, Joseph Borlée, déjà nommé. Deuxième prix, Edouard Duvivier, déjà nommé. Premier accessit, Georges Hansotte, déjà nommé. Deuxième accessit, Edouard Guilmot, déjà nommé.

Elements de chimie. — Premier prix, Joseph Borlée, déjà nommé. Deuxième prix, Edouard Duvivier, déjà nommé. Premier accessit, Edouard Guilmot, déjà nommé. Deuxième accessit, Georges Hansotte, déjà nommé.

Premier accessit, Edouard Guilmot, deja nomme. Deuxieme accessit, Georges Hansotte, déjà nommé.

Elements de mécanique industrielle, — Premier prix, Joseph Borlée, déjà nommé. Deuxième prix, Edouard Guilmot, déjà nommé. Premier accessit, Edouard Duvivier, déjà nammé. Deuxième accessit, Georges Hansotte, déjà nommé.

Prin nénéral — Joseph Borlée, déjà nommé. Prix général. - Joseph Borlée, déjà nommé.

CAISSE DE RETRAITE

des employés du département des finances.

Conformément aux instructions de M. le ministre des finances, le directeur du trésor dans la province de Liége, in vite les pensionnaires de la caisse de retraite, qui auraient encore des conpons d'arrèrages pour des termes antérieurs au second semestre 1832, d'en faire le dépôt contre récépissé dans ses bureaux dans le délai d'un mois à dater de ce jour, (terme de rigueur), prévenant les rétardataires qu'ils devront s'imputer le préjudice qui résultera pour eux d'un plus long retard dans le paiement.

Liége, le 1er septembre 1834.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 31 août.

Décès: 2 garçons, 3 filles, 2 hommes, 4 femme, savoir: Servais Detrixhe, âgé de 68 ans, ouvrier imprimeur, rue Vieille-Voye de Tongres, époux de Marguerite Balaës. — Laurent Joseph Ghaye, âgé de 64 ans, peintre en bâtimens, rue Hors Château, veuf de Françoise Devillers. — Anne Catherine Decortis, âgée de 72 ans, pont St.-Julien, veuf de therine Decortis, âgée de 72 ans, pont St.-Julien, veuf de Lambert Christophe.

Du ter septembre. - Naissunces : 6 garçons , 4 filles.

Décès: 3 garçons, 6 filles, 4 femmes, savoir: Jeanne Mo-Poces: 3 garçons, 6 filles, 4 femmes, savoir: Jeanne Moray, âgée de 82 ans, rue du Vert Bois, veuve de Pierre Mouchon. — Marie, Catherine Lambrecht, âgée de 76 ans, rue Bessonhez, épouse de liubert Libotte. — Gertrude Renkin, âgée de 51 ans, marchande, rue Neuvice, épouse d'Olivier Massin. — Marie Louise Guillaume, âgée de 37 ans, Entre Deux Ponts, veuve de Mathieu Léonard Tilman.

THÈATRE ROYAL DE LIÉGE.

Anjourd'hui mardi, 2 septembre, la première représentation du 1er mois d'abonnement, la 2° représentation de Michel Perrin, vaudeville en 2 actes. Le s, ectacle commencera par le Philtre, grand opéra en deux actes, musique de

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

HUITRES anglaises chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont

A LOUER une jolie MAISON de CAMPAGNE, rue Nai-melte paroisse Ste-Marguerite, avec cinq pièces à feu, pompe, puits cave fournil grenier et beau jardin bien arborés. S'e dresser rue Basse Sauvenière, n° 805.

Jeudi 4 septembre 1834, à midi, au rivage de Chokier, le notaire BIAR VENDRA à la recette de J. N. Delvaux, une grande quantité de BOIS, savoir: gros chênes, hêtres, belles vernes, poutres, bois de fosses, jantes, rais; plus quantité pe planches de bateaux fort sêches et deux nacelles neuves dites aux chevaux. Argent comptant.

A LOUER, pour ou jouir de suite, UNE MAISON composée de 2 corps de logis, REMISE, ECURIE, COUR et JARDIN, sítuée à Liège, faubourg Ste-Marguerite, nº 485. S'y adresser pour voir la maison; et pour connaître les conditions, s'adresse ser rue St-Séverin, nº 666.

A LOUER, pour en jouir de suite, UNE MAISON avec REMISE, ECURIE, COUR et JARDIN, située à Liége, rue du Séminaire, n° 322. S'y adresser. 425

VENTE DE FUTAIE.

Le 4 septembre 1834, à onze heures du matin, MM. Collignon et Hénauld, feront VENDRE à l'enchère dans leur bois de Chant d'Oiseaux.

8000 BALIVEAUX d'essence chêne, hêtre, bor propres aux houillères, charronnage, etc., 450 CERISIERS propres aux bateliers, 400 VERNES et 30 POUTRES laissées 150 CERISIERS dans les coupes de futaie précédemment vendues et 120 PLA-

TANES dont partie assez gros.

Les marchés sont faits. La vente auralieu au pied des ar-

UNE SERVANTE, munie de bons certificats, peut se prés senter au bureau de cette feuille, où on dira pour qui c'est.

AVIS AUX TÊTES CHAUVES. ÉLIXIR SOUVERAIN

POUR LA REPRODUCTION DE LA CHEVELUR inventé par M. GEERAERTS, de Louvain

Cette composition a mérité à son auteur un BRET D'INVENTION, lui délivré le 4er juillet 1830. Sur l'invitation de l'administrateur de l'instruction pe

que, des sciences et des arts, cet Elixir a été soma i expériences dirigées par M. BAUD, professeur de méa des l'université de cette ville, faites dans la salle de cigie de l'hôpital académique de Louvain, en présencede les étudians en médecine.

Une personne agée de 63 ans, chauve, a été bité ces expériences; il en est résulté que la partie de le chauve s'est trouvée, au bout de trois mois, recouverte de veux fins. D'après un tel résultat, M. le docteur BAUD à empressé de délivrer à l'inventeur, un certificat altre l'efficacité de cet Elixir.

En faisant usage de cette composition, de la manière quée dans un imprimé joint à chaque bouteille, elle emper chûte des cheveux, les épaissis et les fortifie. Plusieurs certifiats honorables délivrés à l'inventeur par

personnes qui en ont fait usage, attestent que cette intermer la juste titre toute la réputation dont elle jouit.

Des dépôts de cet Élixir sont établis comme suit. A LOUVAIN, chez l'inventeur, M. Geeraerts, Mont Blin

A LIEGE, chez M. Gillon-Nossent, rue do Pont-de

na. 32.
A BRUXELLES, sous la direction de M. Van Straalen, il parfumerie, Montagne de la Cour, no 1084.
A ANVERS, chez M. Vandeweerd, rue Cauwenberg, se

, nº 800. A NAMUR, chez M. Robson, parfumeur, rue de l'ang ne 686.

La bouteille qui ne portera pas le cachet de lim teur, M. GEERAERTS, doit être considérée comme pu Toute dmeande doit être envoyée franc de port.

A VENDRE UNE PRESSE EN BOIS à saliner, Soles

iue St-Severin nº685.

COMMERCE.

Bourse d'Amsterdam, du 30 août. — Dette active, 30 % Dito, 97 114. — Bill. de change, 21 7146. — Oblig de 50 dicat, 88 718 00100 — Ditto, 71 118 00100. — Rente de sim Act. de la Société de commerce, 000 0 0. — Rente franție, 0 0 0. — Ditto de 1833, 00100. — Obl. russe Hop. et C. 10 0 0 0. Ditto de 1828, 103 114 000 — Inscrip. russes, 00 000 M — Empr. russe 1834, 96 114 0100. — Rente perp. d'Ep. 10 010 — Ditto 00000. — Dette diff. d'Esp., 9 118 00100 — Met. Autriche, 97 118 010 0 — Lots chez Gollais, 0100. — Raples falc., 00 010. — Oblig. Danoises, 00 010. — Oblig. Brésil, 75 114. — Cortès, 34 112 000. — Ditto Gree, 0—100 de Pologne, 000 010. de Pologne, 000 010.

			septentoro	
hanges.	i courts jours.	1	à deux mors.	à 3 m/s
sterdam. dres. s. acfort. abourg.	318°1° perte. 12 05 010 147 7116 36 1116 35 114	PAA	11 97 1 ₁ 2 A 47 1 ₁ 8 00 0 ₁ 0 35 1 ₁ 8	47 35 13 (6) 35 1 (6)
	Escompt	12	30	1000

Effets publics. Belyique — Dette active, 102 1/2 A. Id. 4/4 P. — Oblig. de l'entr., 0 00. — Empr. de 48 mills 3/4 1/2 P. — Id. de 12 mill., 0/1. Id. de 24 mill., 000 0/6-tioltande. Dette active. 2 1/2, 00 0/10 0. Id différée, is Oblig. synd., 0/100 — Rent. remb., 2 1/2, 87 et 94 1/2 Espayne, Guebb., 32 1/2 et P. Id. perp. Paris, 5 p. c. 0/10/10 perp. Amst., 32 1/2 3/13/18 P. 0 00/100. — Idem delle se , 8 3/4 0/10 A.

MARCHANDISES. - Ventes par contrat prive. 300 caisses sucre Havane blond, prix inconnu.

Arrivages auport d'Anvers , du 30 et 31 août.

Le schooner belge le Rateau, cap. Vanhoeke, v. de Line

pool, ch. de sel, coton et café.

Le schooner belge Léopold Ier., c. Adriaenssen, v. de l'
verpool, ch de sel, coton, fer et bois de teinture,
Le brick américain Agenotia, cap. George, ven. de Marie. zas, ch. de sucre.

Kourse de Bruxelles, du 1er sept. — Belyique. Dette schil. 5f 1/4 P Emp 24 mill., 97 0/10 P. — Hollande. Dette schil. 50 3/14 P. — Espagne Gueb., 32 1/4 0. Perpétuelle Angel. 4 p. 0/10, 00 0/10 0. Id. Amst. 5 p. 0/10, 31 3/14 P. Id. Psil. 3 p. 0/10, 00 P 0/10. Cortès à Lond., 36 0. Dette diff. 9 P.

Prix des grains au marché de Liége du 1et septe Froment vieux l'hectolitre, 14 francs 57 cent. Seigle, id. 8

H. Lignac, impr du Journal, rue du Pot-d'Or, nº 622, à Liége